



# Bilan du mandat des membres du C.E. élus en 2013

## Sections RENAULT

N° 96 5 novembre 2018

**Les élections professionnelles approchent, la campagne électorale est engagée, avec force brochures en papier glacé. Nous publions donc ce papier glaçant : le mandat écoulé a coûté cher aux salariés.**

### Application de l'Accord dit de compétitivité de 2013

- 7500 suppressions de postes (réel entre fin 2012 et fin 2015 : près de 8000 emplois supprimés en France !) sans corriger les véritables causes du manque de compétitivité en France : productivité insuffisante à cause d'usines en sous-charge criante et obsolètes (trop peu robotisées, pas d'investissement de modernisation en dehors des adaptations pour prendre en compte les nouveaux modèles),
- Suppressions du CEF sans compensations pour les cadres (=> 4 jours de travail par an non payés), sous prétexte de mise en place du CIF (compte individuel de formation) géré par l'Etat.

### **L'action du SM-TE :**

Notre analyse disponible sur le site web du SM-TE (Compétitivité des sites français de Renault) conclut à la nécessité de relocaliser l'activité en France, investir sur des usines plus performantes, pour rendre la production française profitable.

### 2014 : Accord Mutuelle obligatoire

Les centrales syndicales désignent ceux qui négocient l'accord (les délégués syndicaux centraux), mais proposent aussi les administrateurs des Mutuelles : l'intérêt des Mutuelles a manifestement été mieux défendu que l'intérêt des salariés ! CFE-CGC, CFDT et CGT, unanimes à cette occasion signent donc un accord avec les caractéristiques suivantes :

- Cotisations anormalement élevées des salariés pour des prestations « luxueuses », ou pas vraiment indispensables,
- Mutuelle « obligatoire » pour le conjoint et la famille au départ,
- Part de l'employeur nettement inférieure à 50% de la cotisation totale, au départ.

### **L'action du SM-TE :**

Vos délégués ont alerté par 4 tracts, et surtout, conduit une grande enquête quant à cet accord. Retrouvez les résultats publiés le 11 décembre 2014 sur le site web du SM-TE.

Suite aux protestations, notamment du SM-TE, et à des actions auprès des députés, la loi change l'année suivante fin 2015. Conséquence : l'employeur Renault doit prendre en charge au moins 50% de la cotisation, et l'adhésion des conjoints n'est plus « obligatoire ». Mais les « syndicats de complaisance » avaient bien signé la première version de l'accord Mutuelle et ne peuvent revendiquer les évolutions qui ont en fait été imposées par la loi.

### 2016 : Loi El Khomri

### **L'action du SM-TE :**

Le SM-TE a alerté les salariés par 11 prises de parole dans la Ruche de mars à septembre 2016, relatées par 11 publications, pour faire prendre conscience des risques pour les salariés. Il a également été présent aux grandes manifestations.

### Les principaux impacts :

- inversion de la hiérarchie des normes (un accord d'entreprise peut devenir moins favorable que l'accord de branche) : la responsabilité des syndicats envers les salariés de l'entreprise devient très lourde,
- référendum d'entreprise type Smart, qui a dans ce cas permis de passer à 39h payées 37,
- autorisation de réduire la rémunération des heures supplémentaires,

- rupture conventionnelle collective comme moyen d'éviter le plan social et les protections associées ...
- possibilité pour un groupe international de fermer un établissement en Europe, même si l'activité est bénéficiaire.

**Quels sont les syndicats qui ont réellement alerté sur ces risques et éclairé les salariés face à ces attaques en règle ?**

### **Accords de compétitivité 2017**

- Abandon de l'objectif de production à 810 000 voitures par an en France qui était dans l'Accord de 2013,
- Passage du contrat en forfait jour à 218 jours par an (c'était 212 en 2002 et 2003, cf Bilan Social Renault SAS 2003),
- Suppression des 6 jours de congés annuels de fin de carrière à partir de 58 ans, remplacés par un « congé de préparation de fin de carrière » qui ne peut commencer que 3 ans avant le départ en retraite, donc au moment où on peut aussi partir en DA, donc ne plus avoir droit aux congés : belles arnaques ! Où sont les négociateurs ?

### **L'action du SM-TE :**

Les délégués du personnel membres du SM-TE sont intervenus à plusieurs reprises dans l'instance des *Délégués du Personnel* pour dénoncer ces régressions sociales.

### **Election du représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration de Renault**

Le président de l'AASR gagne l'élection, mais c'est le candidat de la CFDT, arrivé second qui est, finalement, nommé au Conseil d'Administration par l'assemblée des actionnaires. C'est donc un « salarié actionnaire, représentant de la CFDT » qui est nommé, mais certainement pas un « représentant des salariés actionnaires », contrairement aux apparences.

### **Plan d'actionnariat salarié Share The Future**

La BNP vient présenter aux salariés, avec l'accord et le support des RH Renault qui lui met à disposition les amphis de Renault, un produit financier qui se révèle être une source d'importants profits pour ... les banques, donc, au détriment des salariés. Malgré des alertes et des relances, aucun syndicat n'a voulu prévenir les salariés. Seule, l'AASR (Association des Actionnaires Salariés de Renault), par l'intermédiaire de son président, a envoyé un mail d'alerte à ses sympathisants, relayé ensuite par le SM-TE.

### **Avez-vous l'impression d'avoir été bien défendus ?**

Les prochains élus devront affronter des dangers encore bien pires pour les salariés : les lois El Khomri et les ordonnances Macron ont mis à la disposition des employeurs un arsenal juridique déséquilibrant encore davantage la relation employeur-employé.

### **Que fera le syndicat SM-TE lorsqu'il aura obtenu sa représentativité et qu'il aura des élus dans le CSE ?**

#### **Contrairement aux syndicats actuellement représentatifs au niveau de Renault SAS :**

- Le SM-TE informera les salariés de l'ouverture d'une négociation d'un accord,
- Le SM-TE rendra compte de la négociation à chaque étape (sauf informations réellement confidentielles),
- Le SM-TE consultera les salariés avant toute décision de signer ou non un accord, et refusera de signer tout accord de régression sociale, en particulier ceux ayant pour conséquence, une baisse du salaire horaire,
- Le SM-TE informera les salariés des dossiers faisant l'objet d'une consultation du CSE,
- Le SM-TE rendra compte de l'emploi des **deux** subventions allouées par Renault au CSE (« œuvres sociales » et de « fonctionnement »).

**La prochaine élection des 35 représentants du personnel au CSE est donc un enjeu important.**

**Dès le 19 novembre 2018, donnons par notre vote des élus au SM-TE !**

**Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE**

**Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.**

**Bulletin d'adhésion et de soutien :** [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €

**Siège social :** 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

**Contact :** 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)